

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1891

présenté par

M. Dive, M. Nury, Mme Bazin-Malgras, Mme Genevard, M. Ciotti, M. Cordier, M. Dubois,
Mme Gruet, Mme Duby-Muller, M. Habert-Dassault, M. Minot, M. Neuder, M. Rolland et
M. Vermorel-Marques

ARTICLE 17

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.